



Louis Trémolières
29 rue du bois l'abbé
02700 Frière-Faillouël
mèl ; louis.tremolieres@orange.fr

Le 21 septembre 2021

Monsieur le Préfet
2 rue Paul Doumer
BP 20104 02000 LAON

Objet : opposition aux projets de champs d'éoliennes sur Selens-Vezaponin et Crouy Cuffies de la part de l'ARDOCC (Association pour la restauration du Donjon de Coucy-le-Château comme monment symbole de paix entre les peuples allemands et français et symbole de la construction européenne)

Monsieur le Préfet,

En qualité de décisionnaire sur les projets en rubrique, c'est à vous qu'un citoyen résident qui verra, en sortant de son lieu de résidence et passant par Villequier-Aumont, d'énormes éoliennes à l' horizon, tels des monstres d'acier , doit s'adresser et exposer les raisons de sa colère .

Depuis de nombreuses années , membre de l'association en rubrique, je milite au sein de celle-ci , proche de l'association des amis de Laon, pour la restauration du donjon de Coucy-le-château . L'objet est d'importance, reconnu par le ministère de la Culture et par tous les mouvements politiques européens , qui ont été consultés lors des dernières élections . Innombrables sont les particuliers , personnalités du monde entier, associations étrangères diverses, qui souhaitent la fin de l'état de ruine .

La menace de champs éoliens a amené l'association à saisir le parlement européen . Sa pétition dont l'objet correspond à son objet social , a été enregistrée sous N°0845-21 .

Cette pétition avait déjà été présentée en 2004 et avait reçu un avis favorable . Elle ouvrait la possibilité de financement de 70 à 90% . L'Etat étant seul propriétaire des lieux, il aurait dû saisir l'opportunité à l'époque . Rien n'a été fait .

La nouvelle pétition s'inscrit dans le cadre du traité de Maastricht où le Parlement n'est plus sous l'autorité des Etats membres. En toute logique, fidèle à son premier avis favorable, son avis favorable sera confirmé . La décision du Parlement, dans la constitution européenne actuelle, est donc susceptible d'invalider votre décision .

L'Etat français , via le Centre des Monuments nationaux , a placé Coucy dans le domaine national, nouvelle catégorie dont la spécificité n'apparaît dans aucune des études des sociétés ELEMENTS et INNOVENT qui sont portées soumises à l'enquête Publique .

L'opposition à ces implantations s'est manifestée lors d'une réunion publique à la Mairie de Coucy , et s'exprime assez largement maintenant .

Par obligation citoyenne , je suis allé déposer auprès des commissaires enquêteurs des dossiers d'opposition au nom de l'Ardoce .

Vous en aurez connaissance .

L'approche de la procédure et des dossiers soumis au public oblige aussi à émettre de sérieuses critiques sur les aspects culturels, géographiques et touristiques comme sur les aspects démocratiques et objectifs de l'enquête de ses agents . Est-il normal que deux personnes qui sont restées près d'une demi-heure avec l'enquêteur ne fassent l'objet d'aucune inscription au registre ? C'est un fait dont je peux témoigner .

Est-il normal aussi qu'un des commissaires-enquêteurs n'ait pas en main le dossier administratif complet et renvoie les consultants à une adresse mail sans se préoccuper de savoir si ceux-ci disposent d'un ordinateur avec connexion haut-débit, logiciels évolués et payants en docx et pdf voire imprimante ? Dans la principale commune concernée, le secrétariat de Mairie a été incapable de dire le nombre de résidents connectés en haut débit . Cette limitation d'accès au dossier est, en soi, profondément antidémocratique et même inacceptable, eu égard au taux particulièrement bas en équipements individuels du secteur !

Est-il normal que le donjon le plus fort du monde, principal objet de visite avant 1917, où le monument était parmi les trois les plus visités de France, n'ait pas une seule ligne dans un dossier de 600 pages ? . Que dire du musée Franco-américain ? Du débarquement parachuté des alliés en 45 ? Du combat des Francs de Clovis contre la légion romaine d'Agrius sur les hauteurs de Soissons ? Pas un mot sur la cathédrale de Noyon où Charlemagne a été baptisé et où le premier capétien a été sacré . Les Allemands, connaissent bien Charlemagne et l'ont accaparé par la Kulturkampf . Que vaudront les arguments européens de la France quand nos voisins verront des éoliennes dégrader l'environnement du fief natal de Karolus Magnus ? Ils auront encore plus de raison de le germaniser .

On prétend avoir consulté la Drac mais son avis porte uniquement sur l'archéologie .

Monsieur le Préfet , ces dossiers prennent les habitants et les Français pour des écervelés , aveugles. Les investissements envisagés ont-ils une valeur suffisante en matière de climat et d'énergie pour justifier la destruction d'un large périmètre visuel d'une importance historique unique au monde ?

Faut-il que votre autorité conduise notre génération parmi les fossoyeurs de la civilisation occidentale ?

Ce pays de l'Aisne est aussi un des principaux pays martyrs du monde alors que sa place est centrale dans l'Europe , son histoire et sa civilisation .

Ces éoliennes ne feront, à mon avis, qu'aggraver le mal .

Veillez agréer, Monsieur le Préfet de l'Aisne, mes salutations républicaines

Louis Trémolières

